

Perte d'une copie électronique

Par **Djallan**, le 10/08/2023 à 13:06

Bonjour,

En consultant mon relevé de notes, j'ai constaté un 0. Lorsque j'ai contacté la scolarité, ils m'ont dit ne pas avoir trouvé ma copie (je suis autorisé à composer sur ordinateur) par conséquent ils m'ont mis la note de 0.

Je suis en L1 et il me manque 2 points pour passer en L2 et je me dis que cette note aurait pu tout changer. J'ai envoyé un message au vice doyen et responsable des L1, pour lui demander si je pouvais passer AJAC et repasser cette matière l'année prochaine (en précisant que je ne contestais pas l'insuffisance de mes notes?). L'université n'ouvre que le 16 août, vous pensez que j'ai une chance ?

Par **C9 Stifler**, le 10/08/2023 à 16:54

Bonjour,

Pourtant, même si vous composer sur ordinateur, je présume que vous signez bien une feuille d'émargement pour attester de votre présence à l'examen ?

Si je ne m'abuse, c'est le jury qui se prononce sur le statut AJAC des étudiants. Étant donné que l'on est au mois d'août, je présume que le jury s'est déjà réuni. De plus, le zero peut être interprété comme un manque de motivation de l'étudiant à continuer les études, ce qui entraînerait de fait une réticence pour l'attribution du statut AJAC.

La seule possibilité envisageable pour tenter de passer en L2 serait d'invoquer l'erreur de l'administration dans la perte de votre copie.

Par **Djallan**, le 10/08/2023 à 17:45

Bonjour,

Tout d'abord, merci pour votre réponse.

Effectivement, il y a une feuille d'émargement mais ils ne me l'ont pas fait signer. Lorsque je

l'ai fait remarqué à la surveillante (membre de la scolarité) elle m'a dit l'avoir fait pour moi.

Lorsque j'ai contacté la scolarité, elle m'a assuré l'avoir cherché sur la clé USB et dans les fichiers de l'ordinateur et ne l'ayant pas trouvé, elle a choisi de mettre 0. Selon eux c'était considéré comme une copie blanche.

Oui, le jury s'est déjà réuni et j'ai tardé à envoyer ce mail car je ne pensais que cela était possible et surtout par crainte.

Je ne sais pas du tout comment mettre en place ce recours au sein de mon université. J'ai consulté le règlement mais il n'y est pas fait mention.

Le vice-doyen ne fait pas partie de ce jury ? Il pourrait sans doute faire quelque chose pour moi ? J'ai prévu d'aller le rencontrer le jour de l'ouverture de l'université mais je reconnais avoir très peur de lui faire face.

Je me dis d'ailleurs que je devrais préparer mon entretien.. mais je ne sais pas par où commencer.

Par **C9 Stifler**, le **11/08/2023** à **10:12**

Re,

Si je comprends bien, on vous a mis la note de zéro car votre présence à l'examen n'a pas été contesté. Dans le cas contraire, vous auriez été déclaré défaillant.

Si l'on présume qu'il y a bel et bien eu une erreur informatique, cela risque d'être compliqué de la démontrer.

En soi, cela me surprend un peu qu'il n'y ait pas de " traçabilité " du dépôt du devoir après une composition sur ordinateur.

Essayez de contacter le responsable de votre licence avant le vice-doyen, le premier devant être plus facilement joignable que le second.

En tout état de cause, il ne faut pas hésiter à invoquer l'erreur informatique tout en illustrant votre motivation pour le statut d'AJAC par rapport à divers éléments, comme votre assiduité. Il faut également se préparer au fait que votre demande puisse être rejetée.

Par **Djallan**, le **14/08/2023** à **17:52**

Bonjour,

Effectivement, j'ai tout de suite appelé la scolarité, plusieurs femmes m'ont assurés avoir cherché sur l'ordinateur et la clé USB mais rien sauf le zéro. La feuille d'émargement ne

change rien selon elles car c'est considéré comme une feuille blanche.

Il n'y a aucune traçabilité. Généralement, nous composons sur Libre Office et nous transférons le document sur une clé USB (qu'elles récupèrent à la fin de l'épreuve).

Justement le Vice Doyen est également le responsable de la licence. Comme la scolarité ne répond plus, j'ai préféré le joindre. JE pense prendre RDV avec lui dès l'ouverture de l'université. Encore huit jours à attendre malheureusement.. ?

Je ne pense même pas pouvoir mettre mon assiduité en avant car la présence des élèves n'est pas vraiment contrôlé, même dans les TD.